

Tautavel

...L'AVENTURE DE L'HOMME...

Tautavel, le 12 mai 2017

Madame Sophie BRAGULA

Service Carrières Instances Médicales

Comité Technique du

Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale

6, rue de l'Ange

66 000 PERPIGNAN

Objet : mutations interne de Mme Laure BIENVENU et Mme Bérangère COMES – Commune de TAUTAVEL

Pièces jointes : 2 formulaires de vacance d'emploi et 2 courriers des agents

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints deux formulaires de déclaration de vacance d'emploi ainsi que les courriers des deux agents suite à des mutations de poste en interne ainsi qu'à l'augmentation de la durée hebdomadaire de l'un des deux agents, de 15/35^{ème} à 20/35^{ème}.

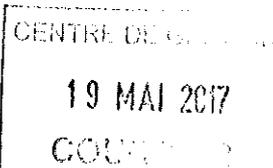
Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire

Guy ILARY



COPIE : Madame TERRATS Catherine



MAIRIE DE TAUTAVEL – 66720 TAUTAVEL (Pyrénées-Orientales)
Tél. : 04 68 29 12 08 – Fax : 04 68 29 40 48 – e-mail : mairie@tautavel.com
Site Internet : www.tautavel.com

COMES Bérengère
3 Rue Victor Hugo
66720 TAUTAVEL

Tautavel, le 10 mai 2017

Monsieur Guy ILARY
Maire de Tautavel
1 place de la république
66720 TAUTAVEL

Monsieur le Maire,

Vous m'avez proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de mon contrat de travail de 15 à 20/35^{ème} à compter du 4 mai 2017 suite à une réorganisation des services.

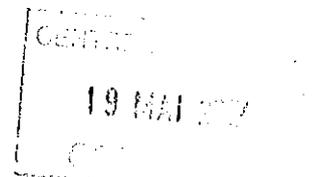
Je vous informe que j'accepte votre proposition et je vous en remercie.

J'ai bien pris note que mes nouvelles missions comprendront la bibliothèque, les DIDIS, la régie du palais des congrès et l'office du tourisme, ainsi que toutes les missions administratives liées au service comptabilité en l'absence de Mme Monique Castany. (1/2)

Je vous remercie encore et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sincères salutations.



(1) 15/05
Non, je ne suis pas d'accord
sur ce point



Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE TAUTAVEL

Arrondissement de PERPIGNAN
Canton du Pays de la Vallée de l'Agly

Nombre de Conseillers : 15
Nombre de présents : 08
Nombre de votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi deux mai deux mille dix sept à dix huit heures quarante cinq, le conseil municipal légalement convoqué à la date du vingt-sept avril deux mille dix sept s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Guy ILARY, Maire de Tautavel.

Présents : Guy ILARY, Francine RIPOLL, Roger GILI, Hélène SANCHEZ, Francis ALIS, Gérald MARGUERON, Agnès RAGOT, Françoise RAXACH

Absents excusés ayant donné mandat de vote : néant

Absents excusés n'ayant pas donné de mandat de vote : Catherine BASTOUL - Philippe BEAUMONT- François FROU - Laurence PUBILL- François MOLINA- - Jean-Luc RAFART - Jean RAZUNGLES

Après avoir fait l'appel nominal et constaté le quorum atteint, le Président ouvre la séance. En conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection de Francine RIPOLL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DELIBERATION N°29/2017
Objet : Tableau des effectifs : Modification

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

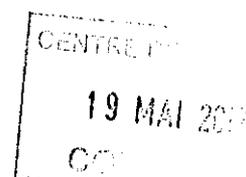
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les besoins de service il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent (adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de 15/35^{ème} à 20/35^{ème} à compter du 03 mai 2017 ;

En parallèle, suite à la démission d'un agent en Contrat d'Aide à l'Emploi, en date du 01/05/2017, il convient de le remplacer à partir du 03 mai 2017, par un autre contrat CAE d'une durée hebdomadaire de 20/35^{ème} au poste d'accueil de l'Office du Tourisme et pour toutes autres missions nécessaires au service ;

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :



EMPLOI OCCUPE	TEMPS TRAVAIL	NOMBRE
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique Territorial 2ème classe	TC	2
Adjoint technique Territorial 2ème classe	TNC 24/35e	1
Adjoint technique Territorial 2ème classe	TNC 20/35ème	1
Adjoint technique Territorial 2ème classe	TNC 20/35e	3
Agent d'animation	TC	1
FILIERE SOCIALE		
ATSEM 1ère classe	TNC 18/35e	1
ATSEM 1ère classe	TC	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	1
Adjoint administratif 1ère classe	TC	1
Adjoint administratif 2ème classe	TC	3
EMPLOI NON PERMANENT		
Contrat Aide à l'Emploi	TNC 20/35e	1
Contrat CDD	TNC 20/35e	1
Collaborateur de cabinet	TC	1
TOTAL		18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 03 mai 2017,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune de TAUTAVEL, chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Pour extrait certifié conforme au registre,
A Tautavel, le 12 mai 2017*

Pour extrait conforme
Le Maire,
Guy ILARY

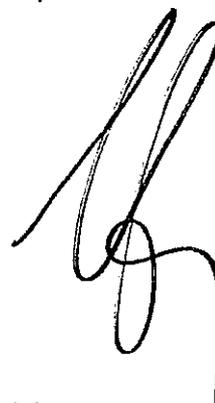
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-216602052-20170512-29-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 16/05/2017

Publication : 16/05/2017



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Publication effectuée le :

CENTRE DE
19 MAI 2017